



COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Municipalité et Conseil communal

Affaire traitée par : Mlle I. Fogoz
Ligne directe : 021 721 17 27

1092 Belmont-sur-Lausanne, le 25 juin 2021

PUBLICATION

Conformément aux articles 107 et ss de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), la Municipalité de Belmont-sur-Lausanne porte à la connaissance des électrices et électeurs que, lors de la séance du **24 juin 2021** le CONSEIL COMMUNAL (40 membres présents) a :

- **à la majorité (1 abstention) : le préavis municipal 5/2021 du 23 mars 2021 – Comptes communaux 2020**
 - accepté les comptes communaux de l'exercice 2020 tels que présentés et d'en donner décharge à la Municipalité.



- **à l'unanimité : le Rapport de gestion pour l'année 2020**
 - accepté de donner décharge à la Municipalité de la gestion pour l'année 2020, telle qu'elle a été présentée.

Conformément à l'article 107, alinéa 2 LEDP, **ces objets ne sont pas soumis à référendum**.

Les textes relatifs à toutes les décisions susmentionnées peuvent être consultés au Bureau du Greffe municipal, pendant les heures d'ouverture ainsi que sur le Site Internet

<https://www.belmont.ch/fr/belmont-officiel/conseil-communal/seances/seances-2021/>



AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique

La Secrétaire

(LS)

Nathalie Greiner

Isabelle Fogoz